



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

DSDEN – DPE4

Affaire suivie par :
Antoine Serpaggi
Tél : 0 491 996 871
Mél ce.dpe13-formation@ac-aix-marseille.fr

28 Bd Charles Nédélec
13231 Marseille Cedex 1

Marseille, le 16 novembre 2022

Le directeur des services départementaux de
l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs

Objet : Ouverture du 1er concours de recrutement de professeurs des écoles interne : session 2023

Références :

Décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles
Arrêté du 24 décembre 1992 modifié fixant les modalités d'organisation du premier concours interne de
recrutement de professeurs des écoles
Arrêté ministériel du 4 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023, l'ouverture de premiers concours de
recrutement de professeurs des écoles.

ARRETE

Article 1er : Le registre des inscriptions au premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles session 2023 est ouvert pour le département des Bouches-du-Rhône.

Article 2 : Les inscriptions de la session 2023 se déroulent sur le site Cyclades selon les modalités publiées au bulletin académique n° 947 du 7 novembre 2022.

Article 3 : L'épreuve écrite du concours se déroulera le : **mercredi 22 mars 2023**

Article 4 : Le nombre de postes sera fixé ultérieurement.

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la direction académique des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le directeur académique


Vincent Stanek